

Image not found or type unknown



Juge des affaires familiales

Par **Mickey94**, le **22/10/2015** à **18:10**

Bonjour,

Je quitte la métropole pour l'île de la Réunion. ..

Je suis en concubinage et papa d'une petite fille qui reste ici.

Ma question. ..

Suis-je obligé de saisir le JAF ici ou puis-je le faire à mon arrivée là ?

Cordialement